



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences contre les minorités religieuses et ethniques en Syrie

Question écrite n° 13343

Texte de la question

M. Jean-Pierre Taite alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'augmentation des violences contre les minorités chrétiennes et l'accroissement des restrictions légales aux droits de l'homme et en particulier à la liberté religieuse en Syrie. Depuis la chute du régime d'al-Assad en décembre 2024 et la prise de pouvoir par Ahmed al-Charaa comme président de transition, dans un contexte de situation sécuritaire volatile et de tensions communautaires croissantes, le pays connaît une très forte recrudescence de violence. Les minorités ethniques et religieuses sont prises à partie, notamment les chrétiens dont les églises sont ciblées (attentat suicide en juin 2025 et menaces de mort inscrites sur les façades des églises quand elles ne sont pas directement incendiées). La déclaration constitutionnelle de mars 2025 consacre la jurisprudence islamique comme source principale de législation, sans protection suffisante pour les minorités. Les programmes scolaires présentent les chrétiens comme « égarés et maudits », des messages sont diffusés dans les quartiers chrétiens pour inciter à la conversion à l'islam et les femmes sont petit à petit sorties de la société. Aussi, devant la gravité de la situation, il lui demande quels sont les moyens mis en œuvre par le Gouvernement français pour plaider en faveur de réformes constitutionnelles en Syrie, qui garantissent une citoyenneté pleine et égale à tous les Syriens, indépendamment de leur religion ou appartenance ethnique et comment il veille à ce que les lois, notamment le code civil et la législation pénale, respectent la liberté de religion, de croyance et d'expression.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Taite](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13343

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2026](#), page 1821